

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 8 de l'ordre du jour

CX/FFV 14/18/10

Novembre 2013 (RÉV)

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITE DU CODEX SUR LES FRUITS ET LEGUMES FRAIS

Dix-huitième session

Phuket, Thaïlande, 24 – 28 février 2014

### PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TRAVAUX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

#### DOCUMENT DE PROJET

#### PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX SUR UNE NORME CODEX POUR LES KIWIS

(soumis par l'Iran)

La Commission du Codex Alimentarius d'Iran apprécie les travaux du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais pour le développement de normes de qualité universelles pour les fruits et légumes frais et, toujours soucieux de protéger la santé du consommateur et d'encourager des pratiques commerciales loyales des denrées alimentaires, se fait un plaisir de soumettre le document de projet ci-dessous en vue de l'élaboration, par le Comité, d'une norme Codex pour les kiwis.

#### 1. L'objectif et le champ d'application de la norme

L'objectif de travaux ci-haut mentionnés est d'établir une norme de qualité universelle pour les kiwis appartenant à différentes variétés d'*Actinidia deliciosa*, lesquelles doivent être remises fraîches au consommateur après conditionnement et emballage. La Norme a pour objectif de considérer les caractéristiques minimales de qualité des kiwis destinés à être livrés à l'état frais au consommateur et ainsi aider au commerce international du produit.

#### 2. Pertinence et actualité

En raison de l'accroissement de la production et du commerce des kiwis à l'échelle mondiale, il s'avère nécessaire d'établir une norme relative aux produits couvrant la sécurité sanitaire, la qualité et l'étiquetage dans le but de disposer d'une référence internationale adoptée par consensus par les principaux pays producteurs et commercialisateurs du produit dans le monde. De manière plus significative, la situation actuelle des kiwis n'est limitée à aucune région en particulier, se justifiant de ce fait l'élaboration d'une norme internationale correspondant à la situation réelle des kiwis en tant que produits internationaux d'une valeur toujours croissante. En outre, la rédaction d'une Norme Codex pour les kiwis contribuera à protéger la santé des consommateurs et à encourager le commerce équitable conformément aux accords internationaux, en particulier les Accords de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce et sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Il s'avère particulièrement important de signaler que le Codex Alimentarius n'inclut jusqu'à présent aucune Norme Codex pour les kiwis. Il est également à observer que les kiwis ont été ajoutés à la liste des priorités de normalisation des fruits et légumes frais avant que la maintenance de ladite liste ne fût supportée par des demandes régulières de nouveaux travaux, ceci, par le biais de lettres circulaires adjointes aux comptes-rendus des sessions de la CCFV.

#### 3. Principales questions à traiter

La Norme comporte d'importantes questions liées à la définition et aux caractéristiques minimales de qualité pour le produit, ainsi qu'aux dispositions concernant le calibre et l'étiquetage, afin d'assurer au consommateur une certitude quant à la nature et aux caractéristiques dudit produit. La Norme garantira la qualité et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires dans le but de protéger la santé des consommateurs et de prévenir toute pratique commerciale déloyale moyennant l'inclusion de tous les paramètres nécessaires de poids, calibre, étiquetage, etcétera.

Les principales questions à traiter consisteront à:

- Établir les caractéristiques minimales des kiwis, indépendamment de leur catégorie de qualité.
- Définir des catégories de classification des kiwis conformément à leurs caractéristiques.
- Considérer les catégories de calibre pour la commercialisation des kiwis.
- Établir des tolérances de qualité et de calibre pour les kiwis contenus dans un emballage.
- Inclure les dispositions à considérer concernant l'homogénéité du produit emballé et de la technique d'emballage utilisée.

- Établir des dispositions concernant le marquage et l'étiquetage du produit conformément à la *Norme Générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées*.
- Inclure les dispositions concernant pesticides et contaminants par référence à la *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits destinés à la consommation humaine et animale*.
- Inclure les dispositions relatives aux principes généraux de l'hygiène alimentaire et autres codes de bonnes pratiques en matière d'hygiène.

#### 4. Évaluation au regard des *Critères régissant l'établissement des priorités des travaux*

##### Critère général

La mise au point d'une Norme Codex pour les kiwis serait particulièrement avantageuse pour les pays en développement qui en sont les principaux producteurs, exportateurs et consommateurs. Il est essentiel que la qualité du produit réponde aux besoins des consommateurs, en plus de posséder les caractéristiques minimales de qualité et sécurité sanitaire.

##### Critères applicables aux produits

###### (a) Volume de production et de consommation dans chaque pays, ainsi que volume et structure des échanges entre pays

Selon les données de la FAO, la production et le commerce à l'échelle mondiale sont très variables.

Les kiwis ont tout d'abord été cultivés commercialement en Nouvelle-Zélande. Ils sont maintenant très répandus dans de nombreux districts de l'île Nord ainsi que dans la région de Nelson dans l'île Sud de la Nouvelle-Zélande. En 2009, les principaux producteurs de kiwis étaient l'Italie, la Nouvelle-Zélande, le Chili, la France, la Grèce, le Japon, l'Iran et les États-Unis d'Amérique, tandis que les principaux importateurs du produit étaient l'Iraq, la Russie, la Turquie et les Émirats Arabes Unis.

La production et le commerce des kiwis à l'échelle mondiale ont accusé une forte tendance à la hausse au cours de la dernière décennie; et en particulier dans le cas de l'Iran où ils ont connu un grand essor depuis 2003.

##### Production de kiwis

Quantité (en MTs)

Pays	2009	2010	2011
Chili	227000	229000	237104
France	76171	70719	73395
Grèce	104000	116310	140400
Iran	30396	31778	31576
Italie	447608	415877	431558
Japon	35000	26500	27185
Nouvelle-Zélande	390000	378508	364958
Portugal	26927	23903	23473
République de Corée	11802	10410	10062
Espagne	18800	25676	23327
Turquie	23689	26554	29231
États-Unis d'Amérique	23224	29665	38102

Source: Données fournies par les gouvernements nationaux et par la FAOSTAT

##### Configuration internationale des échanges commerciaux de kiwis

Quantité (en MTs)

Pays exportateur	2008	2009	2010
Chili	157060	182717	183420
Grèce	37712	55751	72814
Iran	10421	16909	48850
Italie	307272	379425	369736
Nouvelle-Zélande	376598	361066	406380

Source: Données fournies par les gouvernements nationaux et par la FAOSTAT

##### Situation des kiwis en Iran et dans le monde - 2008

Pays	Superficie exploitée		Production		Rendement	
	Hectares	Classement	Tonnes	Classement	Kilogrammes/Hectare	Classement
Chili	9455	4	170000	3	17980	4
France	4163	6	65670	5	15775	8
Grèce	4800	5	84300	4	17563	5
Iran	2300	8	30000	7	13043	11
Italie	22417	1	473955	1	21143	3
Japon	2420	7	32800	6	13554	10
Nouvelle-Zélande	13250	3	365000	2	27547	1
Portugal	1300	9	13000	10	-	-
Espagne	861	10	12300	9	15099	9
Turquie	18000	2	19530	8	-	-
Monde entier	82258		1308424		15906	

Source: Données fournies par la FAOSTAT-2008

#### **Situation des kiwis en Iran et dans le monde -2009**

Pays	Superficie cultivée (Hectares)	Superficie exploitée (Hectare)	Production (Tonnes)	Rendement (Kilogrammes/Hectare)
Chili	10800	10800	2270000	21019
France	4035	4035	75907	18812
Grèce	5086	5086	84000	16516
Iran	2863	2863	30396	10617
Italie	23800	23800	4363000	18332
Nouvelle-Zélande	13287	13287	390000	29352
Turquie	20000	20000	23689	1184

Source: Données fournies par la FAOSTAT -2009

#### **Exportations de kiwis de l'Iran en 2009-2010**

Année	Valeur en USD
2009	36658534
2010	66882504

Source: Données fournies par les gouvernements nationaux

#### **Position des kiwis en Iran et dans le monde - 2009**

Thème	Quantité	En Iran	Dans le monde	Classement dans le monde
Superficie exploitée	Hectares	2863	88012	7
Production totale	Tonnes	30396	1277232	7
Rendement	Tonnes/Hectare	10	16	15
Volume d'exportation	1000 tonnes	42/3	-	1
Valeur en USD	Dollars	36658524	-	1
Production par habitant	Kilogrammes	2/57	-	1
Consommation par habitant	Kilogrammes	1/04	-	-

Source: Données fournies par les gouvernements nationaux

**Exportations de kiwis de l'Iran par pays destinataire - 2011**

Pays importateur	Valeur en USD	Poids net (en kg)	Volume commercialisé (en kg)
Iraq	49282234	47429173	47429173
Russie	6549751	8186975	8186975
Turquie	5120331	6408194	6408194
Émirats Arabes Unis	3717846	4065578	4065578
Afghanistan	2767377	2332529	2332529
Syrie	2097719	2622123	2622123
Turkménistan	1775868	2202208	2202208
Arménie	853289	1070164	1070164
Azerbaïdjan	831914	1034399	1034399
Ouzbékistan	727454	909581	909581
Ukraine	677784	847230	847230
Koweït	287794	274369	274369
Géorgie	249680	312101	312101
Kazakhstan	210040	255119	255119
Tadjikistan	185364	231705	231705
Arabie Saoudite	152736	127280	127280
Bahreïn	132945	117553	117553
Malaisie	39599	45740	45740
Oman	4814	4012	4012
Pakistan	2398	2998	2998
Monde entier	75666938	78479030	78479030

Source: Base de données UN Comtrade

**(b) Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient, en découler**

Le commerce mondial s'est vu gravement affecté par l'absence d'une norme internationale pour les kiwis. Les importateurs préfèrent acquérir les fruits et légumes frais sur la base d'une Norme Codex, de sorte que les nouveaux travaux devront être à l'origine de normes internationales précises visant à encourager le commerce international et répondre aux exigences des exportateurs.

La norme (FFV-46: kiwis - 2010) de la CEE-ONU (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe) a établi des caractéristiques minimales de qualité pour les kiwis. L'OCDE a également mis au point une norme et une brochure interprétative pour l'inspection/certification des kiwis. Une Norme Codex pour les kiwis pourrait fournir un standard international général couvrant toutes les questions relatives à la qualité et sécurité sanitaire du produit, lui en assurant de la sorte la qualité générale. Les normes de la CEE-ONU et de l'OCDE peuvent ainsi constituer un point de départ pour le développement d'une norme plus intégrale, en incorporant les dispositions adoptées par tous les pays ou toutes les régions du monde intéressées par le produit.

**(c) Potentiel commercial aux plans international ou régional**

L'importation de kiwis semble s'accroître dans la plupart des pays. Il existe différentes variétés et différents calibres de kiwis. En général, le calibre est le seul critère considéré, de sorte que le développement d'une norme de qualité qui tienne compte des exigences de calibre contribuera à encourager le commerce. Voir aussi le point (a).

**(d) Aptitude du produit à la normalisation**

Les caractéristiques des kiwis depuis leur culture jusqu'à la vente au détail, notamment les variétés de cultivars, leur composition, qualité, emballage, etc, peuvent toutes servir à établir des paramètres appropriés pour la normalisation du produit. Ces paramètres ont été à un certain point harmonisés au niveau régional – par groupes de pays, comme la CEE-ONU– et de l'OCDE. L'utilisation de normes de la CEE-ONU et de l'OCDE pour le développement d'une norme mondiale harmonisée où seraient considérés d'autres pays et régions devrait donc en faciliter une formulation globale.

**(e) Existence de normes générales en vigueur ou en projet couvrant les principales questions relatives à la protection des consommateurs et au commerce**

Il n'existe pas de norme relative aux produits pour les kiwis. La norme proposée tiendra compte des conditions requises au point 3, concernant, notamment, caractéristiques minimales, catégories, calibre, couleur, homogénéité, conditionnement, etc.

**(f) Nombre de produits pour lesquels il serait nécessaire d'établir des normes distinctes, en indiquant s'il s'agit de produits bruts, semi-transformés ou transformés**

Une norme unique s'appliquerait à toutes les variétés de kiwis commercialisées dans le monde.

**(g) Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou travaux suggérés par l' (les) organisme(s) international(aux) intergouvernemental(aux) pertinent(s)**

Les critères à considérer pour le développement d'une Norme Codex pour les kiwis sont:

- La norme de la CEE-ONU concernant le commercialisation et le contrôle de la qualité commerciale des kiwis (FFV-46: kiwis-2010).
- Les normes internationales de l'OCDE pour les fruits et légumes frais: kiwis, 2008.

**5. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex**

L'élaboration d'une Norme Codex pour les kiwis encouragera l'application maximale des Normes Codex par les pays dans leurs législations nationales respectives et facilitera ainsi le commerce international. La mise au point de cette norme contribuera de même à protéger la santé des consommateurs contre les dangers associés au produit. Les nouveaux travaux aideront à formuler les caractéristiques essentielles de qualité des kiwis destinés à la consommation humaine dans le but de protéger la santé des consommateurs et d'encourager des pratiques commerciales loyales des denrées alimentaires. Cette proposition s'encadre dans l'Objectif Stratégique 1 – Établir des normes alimentaires internationales qui abordent des questions actuelles et émergentes et les objectifs correspondants du Plan stratégique 2014-2019.

**6. Informations sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex**

La proposition concernant la mise au point d'une norme relative aux produits pour les kiwis fait partie des termes de référence du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais. Voir aussi les points (e) et (f).

**7. Identification de tout besoin et la disponibilité d'avis scientifiques d'experts**

L'information fournie par le groupe de travail sur la caractérisation du kiwi au niveau national a servi de référence pour la mise au point de ce document de projet. Pour de plus amples renseignements sur l'élaboration de ladite norme, ce groupe d'expert pourra donc être consulté concernant l'expertise disponible dans d'autres pays importateurs/exportateurs participant à la normalisation de ce produit dans le CCFV.

**8. Identification de tout besoin de contributions techniques à une norme en provenance d'organisations extérieures**

Aucun.

**9. Calendrier proposé pour la réalisation de ces nouveaux travaux**

<b>PROCÉDURE</b>	<b>DATE</b>
Iran - Soumettre la proposition pour les kiwis. CCFFV – Accord pour le lancement de nouveaux travaux sur une Norme Codex pour les kiwis.	Février 2014 CCFFV
CCEXEC – Processus d'examen critique: Recommandation du lancement de nouveaux travaux sur un avant-projet de Norme Codex pour les kiwis. CAC – Approbation de nouveaux travaux. Mise en circulation d'un avant-projet de norme à discuter à l'étape 3.	Juin/Juillet 2014 CCEXEC/CAC
CCFFV – Analyse de l'avant-projet de norme à l'étape 4.	Mai 2015 CCFFV
CCEXEC Processus d'examen critique: Recommandation d'adoption à l'étape 5. CAC – Adoption à l'étape 5. Diffusion pour observations à l'étape 6. <u>Des efforts seront faits en vue de l'adoption de l'avant-projet de norme à l'étape 5/8 en juin/juillet 2015, sur la base d'apports et d'ententes parmi les membres.</u>	Juin/Juillet 2015 CCEXEC/CAC
CCFFV- Analyse du projet de norme à l'étape 7.	Septembre 2016 CCFFV
CCEXEC – Processus d'examen critique: Recommandation pour adoption à l'étape 8. CAC – Recommandation d'adoption à l'étape 8 (Norme Codex pour les kiwis).	Juin/Juillet 2016 CAC